

Site inscrit

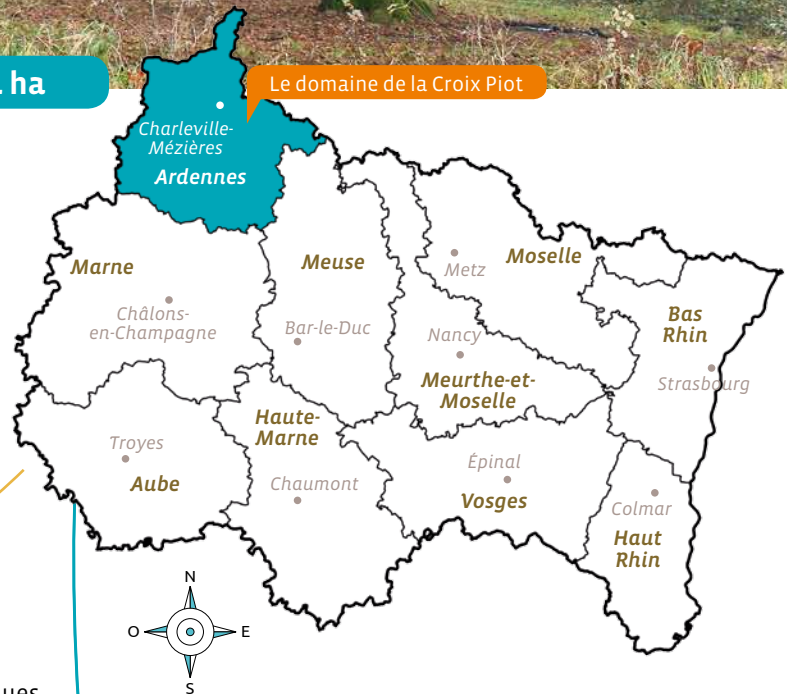
Date de protection : 13 août 1947 ~ Superficie : 41 ha

Le domaine de la Croix Piot

# Le domaine de la Croix Piot

Donchery

Le site de la Croix Piot est un vaste domaine sur une colline boisée qui domine toute la vallée de la Meuse entre Mézières et Sedan.



Du point culminant, c'est-à-dire de la terrasse sur laquelle est construit le château actuel, l'œil découvre un vaste panorama qui s'étend entre Mézières et Sedan et au Nord et à l'est jusqu'aux Ardennes belges. C'est logiquement sur ce point haut que l'armée du prince royal de Prusse établissait en 1870 la première batterie destinée à intercepter le passage vers Mézières des troupes françaises. Le parc, traversé par de multiples allées, est planté d'essences diverses où les résineux dominent. L'intérêt touristique du site réside dans l'existence du chemin de Cheveuges à Donchery, qui borde le site à l'est et au nord. Ce chemin pavé a servi pendant des siècles au passage des charrettes venant de Cheveuges et se rendant au marché de Donchery ; il domine la vallée de

la Meuse et offre de magnifiques points de vue sur les Ardennes Belges. Au Nord, ce chemin aboutit à une petite clairière où se situe une vieille chapelle abritée par l'ombre d'un très gros tilleul. Le site de la Croix Piot est un lieu de promenade très fréquenté par les habitants de l'agglomération.



Panneau indicatif



Chemin d'accès surplombant la vallée de la Meuse

## Critères de classement

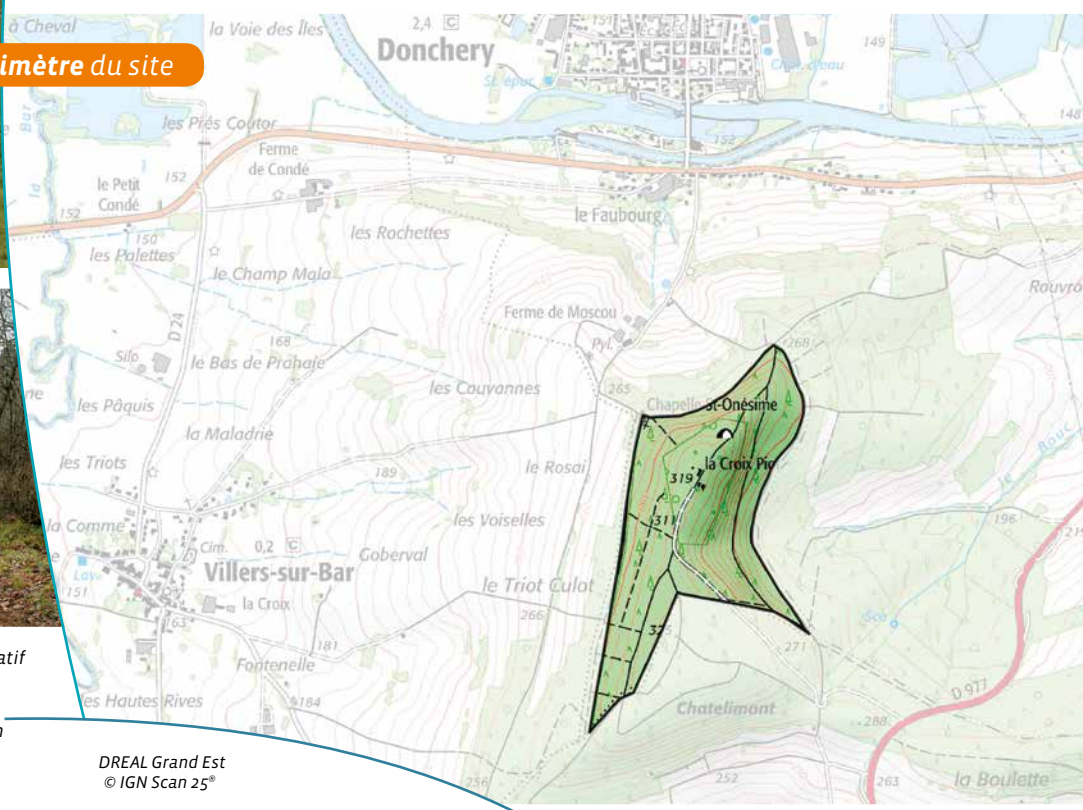
→ Pittoresque



# Le domaine de la Croix Piot



## Périmètre du site



- 1 ~ Table d'orientation et panneau informatif
- 2 ~ La chapelle Saint-Onésime
- 3 ~ Panorama depuis la table d'orientation
- 4 ~ Chemin d'accès

DREAL Grand Est  
© IGN Scan 25°

200 m

## Inventaires - Autres mesures de protection

→ Néant

### Références juridiques

Les sites classés sont des lieux dont le caractère exceptionnel justifie une protection de niveau national, sur la base de critères pittoresques, historiques, scientifiques, artistiques, ou légendaires.

La protection site classé est régie par les [articles L341-1 à L341-22 du code de l'environnement](#). Elle entraîne une servitude sur le bien protégé. Toute modification de l'état ou de l'aspect du site classé doit faire l'objet d'une autorisation spéciale de l'Etat.



Pour plus d'informations

[www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr](http://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr)  
Rubrique Eau Biodiversité Paysage.

Contact [sebp.dreal-grand-est@developpement-durable.gouv.fr](mailto:sebp.dreal-grand-est@developpement-durable.gouv.fr) - 03 87 62 01 63